

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 22 juin 2022

Convocation adressée le 16 juin 2022
Compte rendu affiché le 28 juin 2022
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de juin, à 15h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 16 juin 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(es) : Samira BACHA-HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Laurence CROIZIER ; Nadine GEORGEL ; Corinne SUBAI ; Cédric VAN STYVENDAEL

Absent : Yves BEN ITAH

Procuration : Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Samira BACHA-HIMEUR

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le - 5 AOUT 2022

DIRECTION DES AFFAIRES MULTIDOMAINES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

MISE A JOUR DE L'ACTIF COMPTABLE -REPRISE D'AMORTISSEMENTS

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Lors d'opérations d'ajustement de l'inventaire du syndicat mixte avec l'état de l'actif du comptable, il est apparu que certains amortissements ont été effectués en trop suite à des doublons de biens.

Une délibération du comité syndical est nécessaire pour procéder à la reprise de ces amortissements et demander au comptable de passer les écritures nécessaires (débit aux comptes 28XXX et crédit au compte 1068), ce qui aura pour effet de modifier le bilan du syndicat mixte.

Les sommes et les comptes d'amortissement concernés sont les suivants :

- compte 28181 : 240 €
- compte 28182 : 0,03 €
- compte 28183 : 384,05 €
- compte 28184 : 3 272,91 €
- compte 28188 : 4 235,55 €

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **Décide** la reprise des amortissements détaillés ci-dessus pour une somme totale de 8 132,54 € ;

✓ **Demande** à Monsieur le Trésorier de Lyon-Municipale et Métropole de Lyon de bien vouloir passer les écritures comptables correspondantes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,
Nathalie PERRIN-GILBERT

